



# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate  
CNW CODE 01  
HEBBIL

## INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

**Québec, le 16 avril 2020, 6 h** – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, et cela, afin de préserver la capacité opérationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et des différents services incendies municipaux en période de pandémie. Cette décision, prise en collaboration avec la SOPFEU, entraîne donc une interdiction qui entre en vigueur à compter du 16 avril 2020 à 8 h.

**Les secteurs visés par cette mesure correspondent aux MRC et territoires suivants :**

**MONTÉRÉGIE** : Brome-Missisquoi (460), La Haute-Yamaska (470), Rouville (550), Le Haut-Richelieu (560), La Vallée-du-Richelieu (570), Longueuil (58227), Marguerite-D'Youville (590), Roussillon (670), Les Jardins-de-Napierville (680), Le Haut-Saint-Laurent (690), Beauharnois-Salaberry (700).

**ESTRIE** : Sherbrooke (43027), Memphrémagog (450).

Pour consulter la carte du territoire visé, [cliquez ici](#).

Présentement, aucun incendie n'est en activité au Québec. Depuis le début de la saison de protection, 9 incendies de forêt ont touché 0,3 hectare. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 17 feux pour une superficie de 8,9 hectares.

La collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

- 30 -

### Source :

Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

### Information :

<http://sopfeu.qc.ca/porte-parole/>

Siège social (médias  
nationaux)

Stéphane Caron

418 871-3341

Base de Roberval  
(Montérégie et Estrie)

Josée Poitras

418 275-6400